

Risque chimique et aides à domicile

AUTEUR :

M. Didierjean, infirmière en santé au travail, Association lorraine de santé en milieu du travail, Toul

EN RÉSUMÉ

L'ALSMT (Association lorraine de santé en milieu du travail) a été sollicitée par une association d'aides à domicile pour travailler sur le risque chimique. Le travail d'aide à domicile est un métier qui présente des risques multiples, autant par leur diversité que par leur importance. L'utilisation de produits ménagers de façon prolongée est susceptible de provoquer irritations, voire sensibilisations et allergies. L'ALSMT, suite à une enquête réalisée auprès d'aides à domicile, a élaboré une liste de produits ménagers, de matériels et d'équipements de protection conseillés. Cette liste est communiquée aux clients de l'association d'aides à domicile dès le début des prestations, pour les inviter à se procurer le matériel préconisé. Elle est désormais proposée à d'autres associations et entreprises d'aide à domicile.

MOTS CLÉS

Aide à domicile /
Risque chimique /
Produit chimique /
Organisation du
travail

La population vieillissante en milieu rural nécessite l'embauche importante d'aides à domicile pour favoriser le maintien à domicile et ainsi faire reculer, voire éviter, l'entrée des personnes âgées en institution.

Avec 21,5 % d'emplois, le service à la personne et à la collectivité est la branche professionnelle qui propose le plus d'offres d'emploi sur le bassin de Toul (Meurthe-et-Moselle) [1].

Le nombre de salariés dans cette profession augmente régulièrement depuis des années [2].

Les acteurs des services de santé au travail sont et seront d'autant plus confrontés à la prévention du risque chimique sur des lieux de travail où ils ne peuvent pas se rendre pour l'instant, puisque ce sont des espaces privés. Dans ce cadre, suite à de nombreuses plaintes de salariés (irritations des mains, odeurs entêtantes, mauvaises identifications des produits) et à plusieurs accidents de projection de produits ménagers dans les yeux, l'ADMR 54 a sollicité l'Association lorraine de santé en milieu du travail (ALSMT) pour mettre en place des actions appropriées.

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

ORGANISATION ET MISSIONS

L'Association à domicile en milieu rural (ADMR) est une association loi 1901 à but non lucratif, fondée en 1945. Elle est organisée en réseau qui s'étend sur tout le territoire français constitué de 3 300 associations locales, autonomes intervenant chacune sur un territoire déterminé. L'objectif de ce service est double : aider les uns dans des tâches quotidiennes et maintenir des emplois de proximité. Des équipes de bénévoles et de salariés détectent les besoins des populations locales, créent et font fonctionner les services à destination des clients. Les 3 300 associations se regroupent en fédérations départementales, elles-mêmes représentées par l'Union nationale ADMR [3, 4].

L'ADMR intervient chez toute personne ou famille nécessitant un accompagnement dans 4 grands domaines :

- l'aide à la vie quotidienne,
- l'action socio-éducative,
- la santé (service de soins à domicile),
- le développement local.

Concrètement, l'aide à domicile s'adresse principalement aux per-

Risque chimique et aides à domicile

sonnes âgées mais aussi aux personnes malades et/ou handicapées pour une aide dans la vie quotidienne, le maintien à domicile, la stimulation et la préservation de l'autonomie des personnes.

Au niveau national, l'ADMR compte 100 000 salariés, dont la majorité exerce l'activité d'aide à domicile. En Meurthe-et-Moselle, la fédération départementale regroupe 29 associations représentant 400 bénévoles et 1 300 salariés qui interviennent dans 7 700 foyers, soit 10 500 clients [4].

Association de proximité, l'ADMR du Toulouais Nord est gérée et animée par une équipe de bénévoles engagés pour proposer aux clients une offre de service répondant à leurs besoins [4].

Cette association prend en charge les clients de 25 communes, emploie 42 personnes en contrat à durée indéterminée (CDI) et 6 en contrat à durée déterminée (CDD), soutenues par 8 bénévoles. La majorité des clients sont des personnes âgées.

Les personnes âgées en perte d'autonomie perçoivent l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) qui leur permet de recourir aux aides nécessaires pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne. Son montant varie en fonction du degré d'autonomie de la personne âgée et de ses ressources. Pour déterminer l'autonomie, une équipe médico-sociale évalue la perte d'autonomie et le degré de dépendance au moyen d'une grille qui situe les individus dans des Groupes iso ressources (GIR) allant du groupe 6 pour les moins dépendants au groupe 1 pour les plus dépendants. Seules les personnes évaluées dans les groupes de 4 à 1 peuvent bénéficier de l'APA.

1. Les activités d'aide à la personne en général étant majoritairement exercées par des femmes, le féminin a été choisi pour cet article.

MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE

En dehors des activités support (secrétariat, comptabilité...), 3 catégories de métiers de l'aide à domicile existent :

- **agent ou aide à domicile.** Elle réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives simples ;

- **assistante de vie ou employée à domicile.** Elle réalise ou aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives essentiellement auprès des personnes ne pouvant plus les faire en totale autonomie et/ou rencontrant des difficultés passagères. Cette qualification nécessite une formation spécifique ;

- **auxiliaire de vie sociale.** Elle effectue un accompagnement social et un soutien auprès de publics fragiles, dans leur vie quotidienne. Elle stimule, accompagne, soulage, apprend à faire et/ou fait à la place d'une personne qui est dans l'incapacité de réaliser seule les actes ordinaires et essentiels de la vie courante. Cette qualification nécessite une formation diplômante.

Dans le reste de l'article, l'appellation générique « aide à domicile » sera employée sauf précision.

TÂCHES EFFECTUÉES

En pratique, les aides à domicile effectuent chez les clients :

- l'entretien du logement,
- l'entretien du linge,
- l'aide à la toilette,
- la préparation des repas,
- l'aide aux transferts (lit-fauteuil, lavabo fauteuil ...).

Dans ce cadre, les aides à domicile sont exposées aux produits d'entretien choisis et achetés par les clients et leur famille, ce qui représente une multitude de produits différents pouvant être irritants,

corrosifs, allergisants... [2] Ces derniers étant facilement accessibles dans le commerce, leur dangerosité est largement sous-estimée par l'ensemble des consommateurs. Malgré la conscience du risque réel encouru, les aides à domicile n'ont pas le choix des produits utilisés, sachant que 60 % de leur temps de travail est destiné au ménage.

À côté des produits d'entretien, les aides à domicile utilisent, lors de l'aide à la toilette, toute une gamme de produits cosmétiques, dont certains peuvent présenter un risque de sensibilisation.

Les conditions dans lesquelles ces salariées exercent peuvent entraîner des risques supplémentaires (mise en suspension de poussières, d'acariens, de moisissures, utilisation de gants en latex, travail en milieu humide ...).

Les produits les plus fréquemment utilisés peuvent être :

- irritants ou sensibilisants : désinfectants-détergents, dégraissants (solvants, nettoyeurs ménagers polyvalents) ;
- corrosifs : détartrants acides pour les WC, nettoyeurs alcalins pour fours, désinfectants alcalins (eau de Javel).

Elles risquent donc de développer une dermatite d'irritation, une allergie respiratoire et/ou cutanée, un syndrome de Brooks (dysfonction réactive des voies aériennes : asthme sans période de latence) [5 à 7].

MÉTHODOLOGIE

Le but de cette étude était de connaître la perception qu'ont les salariées du risque chimique, afin de proposer des mesures générales de prévention et de s'assurer du respect de ces mesures.

Dans ce cadre, l'analyse de la situation de travail a reposé sur une étude de poste et un questionnaire. L'ADMR du Toulous Nord a donné son accord, avec l'aval des clients concernés, pour que l'infirmière de santé au travail puisse réaliser l'étude de poste d'une aide à domicile durant la totalité d'une journée de travail. L'objectif de cette étape était d'évaluer le travail prescrit par rapport au travail réel : utilisation des produits d'entretien, évaluation des pratiques, port des équipements de protection individuelle (EPI).

Un questionnaire (annexe 1) a été élaboré au sein de l'ALSMT par l'infirmière de santé au travail et validé par le médecin du travail et le président de l'ADMR du Toulous Nord. Il a pour objectifs de :

- connaître le public concerné (aspect sociologique) ;
- évaluer le degré de connaissances sur le risque chimique des aides à domicile ;
- connaître le comportement des aides à domicile face au risque chimique ;
- évaluer les conséquences du risque chimique sur leur santé.

Pendant les mois de février et mars 2013, l'infirmière de santé au travail a soumis le questionnaire à toutes les aides à domicile travaillant à l'ADMR du Toulous Nord, venues passer leur visite périodique à l'ALSMT.

RÉSULTATS

ÉTUDE DE POSTE

Celle-ci a permis de suivre une assistante de vie sur une vacation de 13 h 30 à 20 h. Ne sont retenus ici que les éléments relatifs au risque chimique. Ce jour-là, l'assis-

tante de vie a 5 clients différents à prendre en charge :

- chez Mme A ; 2 heures, « *entretien du logement* », ce qui l'amène à utiliser un nettoyeur ménager et de la poudre à récurer, tous deux étiquetés « irritant ». La manipulation de la poudre à récurer provoque systématiquement des éternuements que la salariée étiquette « allergie ». Elle porte des gants en permanence ;

- chez M. B ; 2 heures, « *entretien du logement* », ce qui l'amène à utiliser un nettoyeur ménager étiqueté « irritant ». Le système d'essorage de la serpillière intégré au seau lui permet de ne pas toucher cette dernière et donc de ne porter des gants que pour rincer au final la serpillière ;

- chez M. C ; 30 minutes, « *repas (cuisine, installation de la personne et lavage de la vaisselle), aide au déshabillage* ». Elle utilise du produit vaisselle, non étiqueté ;

- chez M. D ; 30 minutes, « *aide au déshabillage et au coucher* » ;

- chez Mme E ; 30 minutes « *aide au déshabillage, changement de la protection anatomique et aide au coucher* ».

Pour ces 3 derniers clients, les tâches amènent l'assistante de vie à utiliser des produits cosmétiques et

à porter des gants pour le changement des protections anatomiques. Cette étude de poste a permis de constater que cette assistante de vie utilise des produits qui déclenchent systématiquement chez elle des manifestations respiratoires et qu'elle ne porte pas de gants pour toutes les tâches.

QUESTIONNAIRE

Seize personnes ont répondu au questionnaire. Ce sont toutes des femmes, ce qui est représentatif de l'ensemble des salariées de l'ADMR du Toulous Nord. Selon une étude de 2011 de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 97,7 % des aides à domicile sont des femmes [8].

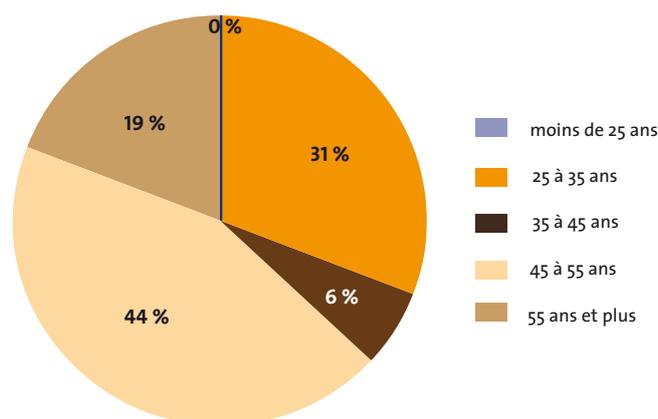
CONNAÎTRE LE PUBLIC CONCERNÉ (ASPECT SOCIOLOGIQUE)

(questions 1 à 4)

Concernant le **niveau de formation**, 62 % des personnes interrogées sont agents à domicile, 25 % assistantes de vie et 13 % auxiliaires de vie. Ceci met en évidence que peu de ces travailleuses ont une qualification spécifique.

La répartition par **tranche d'âge** (figure 1) montre que la plupart des aides à domicile a plus de 45

↓ Figure 1 Répartition par tranche d'âge des répondantes



ans. Aucune n'a moins de 25 ans. Les personnes interrogées exercent souvent ce métier après le départ des enfants du domicile familial, un divorce, un veuvage ou une séparation.

Un quart des répondantes a entre 18 mois et 5 ans d'**ancienneté dans le métier**, 44 % entre 5 et 10 ans et 31 % plus de 10 ans.

L'**ancienneté dans l'association** est de plus de 10 ans pour 12 % des répondantes, de 5 à 10 ans pour 56 % et de 18 mois à 5 ans pour 32 %. Le *turnover* se révèle assez faible au sein de l'association. Les salariées se disent attachées à ce métier notamment parce qu'elles apprécient le contact et la relation privilégiée qu'elles développent avec les personnes âgées.

La moyenne du **temps de travail hebdomadaire** des aides à domicile interrogées est de 25,6 h environ.

L'étude de poste associée aux réponses des aides à domicile permet de constater que les plannings sont établis selon les principes suivants :

- le temps alloué à chaque client ne dépasse pas 3 heures par jour ;
- le temps de pause du déjeuner est au minimum d'une heure ;
- une intervention commence au plus tôt à 7 heures du matin et se termine au plus tard à 20 heures ;
- les interventions de type ménage ne sont jamais prévues le dimanche ou les jours fériés et évitées les samedis.

Ce temps partiel imposé pourrait paraître intéressant pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle des salariées. Cependant, lors des entretiens il ressort que l'organisation de la répartition du travail dans la journée est une contrainte plus qu'un bénéfice. En effet, les horaires de travail sont organisés pour répondre aux besoins des clients (lever, aide à la toilette, cou-

cher, préparation des repas). Les journées de travail sont souvent morcelées, avec du travail le week-end, ce qui peut avoir un impact important sur la vie privée.

De plus, le temps partiel n'apporte pas de revenus suffisants ce qui amène certaines salariées à recourir à un autre emploi. Une même aide à domicile peut ainsi relever d'un double statut : employée d'une association (service prestataire) pour une partie de ses activités et employée directement par la personne aidée (en mandataire ou de gré à gré) pour le reste de ses activités. Son temps de travail est dès lors difficilement contrôlable et maîtrisable [2].

ÉVALUER LE DEGRÉ DE CONNAISSANCES DES AIDES À DOMICILE SUR LE RISQUE CHIMIQUE (questions 6 à 9)

Les produits ménagers sont considérés comme dangereux par 80 % des aides à domicile.

L'association confirme qu'après 6 mois d'exercice en moyenne, les aides à domicile embauchées en CDI bénéficient d'une formation dite « formation de base » qui se déroule en 6 jours et comprend 4 modules :

- connaissance de la personne (une journée) ;
- aide à la toilette et hygiène corporelle (une journée) ;
- entretien du cadre de vie (une journée). Le risque chimique est abordé lors de ce module avec l'aménagement de l'espace, la réalisation de l'entretien et les techniques de nettoyage, de décontamination et de désinfection des surfaces. Un document écrit, reprenant les principes de base du bon usage des produits ménagers, est remis à chaque salariée ;
- intervenant à domicile (3 jours).

Les réponses au questionnaire permettent de penser que les connais-

sances théoriques de base sont acquises, car les salariées recherchent et appliquent des consignes d'utilisation :

- plus des deux tiers (69 %) déclarent avoir reçu une formation spécifique sur les produits chimiques dans les mois suivants l'embauche ;
- la même proportion déclare prendre garde aux pictogrammes de danger et 81 % respecter les dilutions préconisées sur les emballages.

CONNAÎTRE LE COMPORTEMENT DES AIDES À DOMICILE FACE AU RISQUE CHIMIQUE (questions 10 à 15)

Les salariées estiment qu'elles ont la possibilité de travailler dans des locaux suffisamment aérés, puisque 94 % d'entre elles ont la possibilité d'ouvrir fenêtres et portes lors du nettoyage. Les seuls freins sont les clients qui s'y opposent de temps en temps.

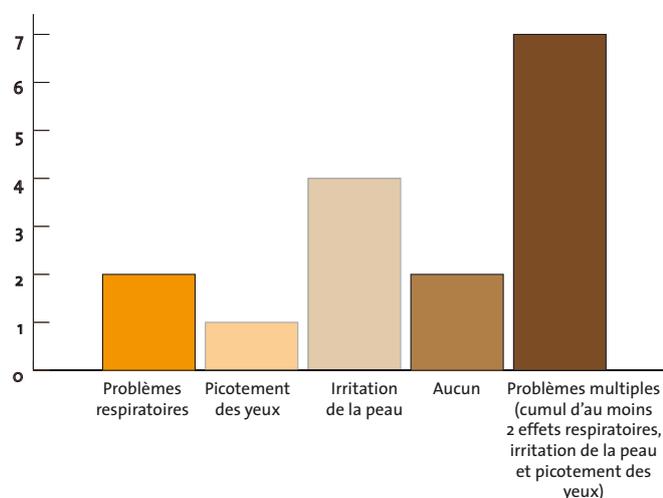
La reconstitution de produits concerne 87,5 % des salariées. Dans le cas de l'eau de Javel, il s'agit toujours de berlingot à diluer.

Quarante-quatre pour cent des aides à domicile déclarent utiliser des produits reconditionnés et seulement 19 % ré-étiquètent alors le contenant. La plupart des salariées rencontre ce type de situation lorsqu'elles utilisent de l'eau de Javel encore trop souvent stockée dans un contenant alimentaire, une bouteille d'eau par exemple.

La majorité des aides à domicile déclare utiliser moins de 5 produits chez chaque client. Elles ne sont que 19 % à en utiliser entre 5 et 10. Elles n'ont pas le choix des produits et sont tributaires des demandes des clients.

Concernant les moyens de protection individuelle, 85,5 % portent une blouse ou un tablier et 94 %

↓ **Figure 2** Effets sur la santé liés à l'utilisation des produits chimiques



des gants. Ces équipements sont mis à disposition par l'ADMR du Toulous Nord : chaque salariée est dotée de plusieurs tuniques qu'elle doit entretenir elle-même.

L'utilisation des gants est courante pour les activités de ménage à domicile, mais aussi lors de soins aux personnes âgées. L'ADMR du Toulous Nord propose différents type de gants :

- les gants en vinyle, à usage unique, qui sont principalement réservés à un usage court pour l'aide à la toilette. Ils ont l'inconvénient d'être fragiles et amples au niveau des poignets, ce qui laisse pénétrer l'eau et d'éventuelles substances chimiques et biologiques ;

- les gants en latex, à usage unique, réservés aussi pour l'aide à la toilette, ont l'avantage d'être plus solides que les gants en vinyle et protègent correctement les poignets. L'ADMR du Toulous Nord est en train d'abandonner ce type de gants, source de réactions allergiques ;

- les gants de ménage classiquement utilisés pour les activités de ménage (vaisselle, entretien des locaux) sont solides et offrent une bonne protection des mains et des poignets. Leur composition est variable en fonction des livraisons. Lors de l'étude, ils étaient en latex avec un flocage en coton.

Les gants en vinyle à usage unique sont à disposition des salariées à l'association, sous forme de boîtes qu'elles viennent chercher lors de réunions ou en cas de besoin.

ÉVALUER LES EFFETS DU RISQUE CHIMIQUE SUR LEUR SANTÉ (question 16)

Seulement 2 salariées n'ont déclaré aucun des symptômes proposés. Sept aides à domicile déclarent un symptôme et 7 autres au moins 2 symptômes (figure 2).

L'irritation cutanée concerne les trois quarts des aides à domicile et est systématiquement présente chez celles déclarant plusieurs symptômes.

Les conséquences sur la santé sont ainsi bien réelles et variées d'une personne à l'autre.

DISCUSSION ET ACTIONS DE L'ALSMT

Le questionnaire n'a été soumis qu'à un nombre restreint de personnes. En effet, l'organisation de l'ADMR du Toulous Nord ne permet pas toujours de dégager un temps suffisant pour une rencontre avec l'infirmière en dehors d'une visite médicale et donc l'ensemble des salariées n'a pu venir, pendant la durée de l'enquête, à l'ALSMT.

Il est difficile de faire une analyse précise (avec les fiches de données de sécurité) du risque chimique des produits utilisés par les aides à domicile puisqu'ils sont achetés par les clients dans le commerce.

L'usage des produits ménagers chez les clients est considéré par les aides à domicile comme similaire à celui qu'elles en font à leur propre

domicile. Or ce temps d'exposition est beaucoup plus faible que lors de leur activité professionnelle, puisque 60 % du temps de prestation sont consacrés au ménage. De plus, les messages transmis par la publicité vantent les mérites de produits sans faire état des risques et des effets sur la santé qu'ils peuvent engendrer.

L'exigence des clients quant aux odeurs « de propre » (problématique rencontrée aussi par les sociétés de nettoyage) pousse les aides à domicile à faire un usage pas toujours approprié des produits d'entretien, notamment de l'eau de Javel.

Ainsi, pour les aides à domicile, le risque chimique est un risque éminemment variable pour lequel les mesures proposées doivent être générales mais suffisamment claires et pratiques pour pouvoir être effectivement mises en œuvre. La spécificité du travail d'aide à domicile est qu'il a lieu dans un espace privé, celui du client, dans lequel il est difficile d'entrer pour les acteurs de prévention, contrairement aux autres entreprises qui sont des lieux de travail plus accessibles. En termes de responsabilité, c'est l'employeur (ADMR) qui est responsable alors

que le client n'a pas connaissance des risques encourus par les aides à domicile qui interviennent chez lui. Bien que les connaissances semblent acquises (une formation théorique, des réponses correctes quant à leurs connaissances vis-à-vis du risque chimique), les aides à domicile ont conscience qu'il existe un décalage entre la théorie et la pratique. Ce point peut s'expliquer par :

- le travail isolé, ce qui limite les échanges sur les bonnes pratiques et la supervision hiérarchique ;
- le temps imparti qui est limité chez chaque client, n'offrant pas toujours la possibilité d'aérer correctement, ou lié à des imprévus lors des interventions ;
- la disponibilité des équipements très variable d'un domicile à l'autre. Les clients ne sont pas toujours dotés en matériel approprié, tel que les gants et les seaux avec système d'essorage, et le plus souvent rien n'est prévu en cas de déversement accidentel ;
- les conditions de stockage des produits peuvent générer un risque pour le client (stockage dans un contenant alimentaire et non étiqueté, une bouteille d'eau par exemple).

Au vu de tous ces constats, il a semblé pertinent à l'ALSMT de proposer plusieurs actions à l'ADMR du Toulou Nord :

- établissement d'une liste de produits et de matériels ayant le moins d'effets néfastes sur la santé (annexe 2). Cette liste a été établie par l'infirmière du service à partir de conseils, de suggestions et du partage d'expérience des aides à domicile lors des entretiens. Elle a été validée par le médecin du travail, la direction de l'ALSMT et l'ADMR du Toulou Nord ;
- établissement d'une liste de produits d'entretien à éviter ;
- rappel des consignes générales de prévention relatives au risque chimique ;
- rappel sur les EPI, ainsi que des consignes d'entretien ;
- sensibilisation, par l'ADMR du Toulou Nord, des clients aux risques auxquels ils exposent les aides à domicile afin qu'ils acceptent de fournir les produits qui sont sur cette liste et pas d'autres.

Ces propositions ont été adoptées par les associations d'aides à domicile et facilitent même les relations avec les clients.

Depuis leur mise en place en janvier 2014, le nombre de plaintes des aides à domicile a diminué et aucun nouvel accident de projection dans les yeux n'a été signalé.

Ces outils sont aussi proposés aux aides à domicile lors de séances de sensibilisation animées par les infirmières de l'ALSMT, suivies par

un temps d'échange qui permet aux aides à domicile de prendre conscience de leurs pratiques et de réajuster leur comportement, notamment par l'utilisation des EPI.

CONCLUSION

Pour les aides à domicile, le risque chimique est un risque à part entière pour lequel il faut proposer des mesures de prévention. À l'initiative de l'ALSMT, cette étude a été réalisée par une infirmière au sein de l'équipe pluridisciplinaire du service. Ses recherches, appuyées par des entretiens individuels, lui ont permis de présenter des actions :

- création d'une liste de produits, matériels de nettoyage et EPI préconisés et de produits à éviter,
 - séances collectives de sensibilisation à la prévention du risque chimique : information sur les effets sur la santé, conduites à tenir en cas de contact avec le produit, bonnes pratiques à adopter. Ces séances sont suivies d'un temps consacré aux échanges de pratiques entre salariées.
- Ces actions ont été dupliquées à d'autres associations et entreprises du même secteur d'activité.

POINTS À RETENIR

- Le risque chimique est difficile à évaluer pour les aides à domicile car il dépend, entre autres, des produits ménagers achetés par les clients.
- Les produits d'entretien, même s'ils sont en vente libre dans le commerce, peuvent avoir des conséquences sur la santé des salariées.
- Il existe des produits présentant des risques moins importants qui peuvent être suggérés aux bénéficiaires de l'aide à domicile.
- Les produits conseillés sont d'autant mieux acceptés qu'ils sont proposés au moment de l'accueil, au début de la prise en charge par l'organisme d'aide à domicile.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 | **VARRIER E** - Services à la personne. Du dynamisme sur fond de précarité. *Tablettes Lorraines*. 2013 ; 1 605 : 1-48.
- 2 | **ABÉCASSIS P, BEAUMONT N, GOMIS C, INCORVAIA AM ET AL.** - Évaluation et prévention des risques chez les aides à domicile. Dossier médico-technique TC 102. *Doc Méd Trav*. 2005 ; 102 : 161-89.
- 3 | ADMR. Wikipédia, 2015 (<https://fr.wikipedia.org/wiki/ADMR>).
- 4 | Présentation de l'ADMR (Association à domicile en milieu rural). 2013, (<https://sapiutalencon.wordpress.com/2013/01/11/presentation-de-ladmr-association-a-domicile-en-milieu-rural/>).
- 5 | **CRÉPY MN** - Dermatites de contact professionnelles chez les personnels de santé. Fiche d'allergologie-dermatologie-professionnelle TA 88. *Doc Méd Trav*. 2011 ; 125 : 121-39.
- 6 | **CRÉPY MN** - Dermatite de contact professionnelle chez les personnels de nettoyage. Allergologie-dermatologie professionnelle TA 92. *Réf Santé Trav*. 2012 ; 131 : 129-42.
- 7 | **ROSENBERG N** - Affections respiratoires professionnelles chez les personnels de nettoyage. Fiche d'allergologie-pneumologie professionnelle TR 52. *Doc Méd Trav*. 2011 ; 128 : 683-94.
- 8 | **OULD YOUNES S** - Les services à la personne en 2011 : une baisse globale de l'activité et de l'emploi. *DARES Anal*. 2013 ; 025 : 1-11.

ANNEXES 1 ET 2 PAGES SUIVANTES



ANNEXE 1

Questionnaire sur l'utilisation des produits chimiques

| | | | | | |
|---|---|---|--|--------------------------------------|------------------------------------|
| 1. QUEL EST VOTRE NIVEAU DE FORMATION ? | <input type="checkbox"/> Aide à domicile | <input type="checkbox"/> Assistante de vie | <input type="checkbox"/> Auxiliaire de vie | | |
| 2. QUEL EST VOTRE ÂGE ? | <input type="checkbox"/> - 25 ans | <input type="checkbox"/> 25-35 ans | <input type="checkbox"/> 35-45 ans | <input type="checkbox"/> 45-55 ans | <input type="checkbox"/> 45-55 ans |
| 3. QUELLE EST VOTRE ANCIENNETÉ DANS LE MÉTIER ? | <input type="checkbox"/> - de 18 mois | <input type="checkbox"/> de 18 mois à 5 ans | <input type="checkbox"/> de 5 à 10 ans | <input type="checkbox"/> + de 10 ans | |
| 4. QUELLE EST VOTRE ANCIENNETÉ À L'A.D.M.R ? | <input type="checkbox"/> - de 18 mois | <input type="checkbox"/> de 18 mois à 5 ans | <input type="checkbox"/> de 5 à 10 ans | <input type="checkbox"/> + de 10 ans | |
| 5. QUEL EST VOTRE TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE ? | heures | | | | |
| 6. CONSIDÉREZ-VOUS LES PRODUITS MÉNAGERS COMME DANGEREUX ? | <input type="checkbox"/> oui | | | <input type="checkbox"/> non | |
| 7. AVEZ-VOUS REÇU UNE FORMATION OU UNE SENSIBILISATION SPÉCIFIQUE À L'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES ? | <input type="checkbox"/> oui | | | <input type="checkbox"/> non | |
| 8. PRENEZ-VOUS GARDE AUX PICTOGRAMMES DE DANGERS QUI FIGURENT SUR L'EMBALLAGE PRODUITS UTILISÉS ? PAR EXEMPLE : | <p>E - Explosif F - Facilement inflammable T - Toxique Xi - Irritant O - Comburant</p> <p>F+ - Extrêmement inflammable T+ - Très toxique Xn - Nocif C - Corrosif N - Dangereux pour l'environnement</p> | | | | |
| | <input type="checkbox"/> oui | | | <input type="checkbox"/> non | |
| 9. RESPECTEZ-VOUS LES DILUTIONS PRÉCONISÉES SUR LES FLACONS DES PRODUITS MÉNAGERS ? | <input type="checkbox"/> oui | | | <input type="checkbox"/> non | |
| 10. POUVEZ-VOUS TRAVAILLER DANS DES LOCAUX SUFFISAMMENT AÉRÉS ? | <input type="checkbox"/> oui | | | <input type="checkbox"/> non | |
| 11. VOUS ARRIVE-T-IL DE DEVOIR RECONSTITUER UN PRODUIT (EAU DE JAVEL PAR EXEMPLE) ? | <input type="checkbox"/> oui | | | <input type="checkbox"/> non | |
| 12. UTILISEZ-VOUS DES PRODUITS QUI NE SONT PAS DANS LEUR CONDITIONNEMENT D'ORIGINE (DANS UNE BOUTEILLE D'EAU PAR EXEMPLE) ? | <input type="checkbox"/> oui | | | <input type="checkbox"/> non | |
| 13. SI OUI, SONT-ILS RÉ-ÉTIQUETÉS ? | <input type="checkbox"/> oui | | | <input type="checkbox"/> non | |
| 14. COMBIEN DE PRODUITS DEVEZ-VOUS UTILISER CHEZ CHAQUE CLIENT ? | <input type="checkbox"/> - de 5 | <input type="checkbox"/> entre 5 et 10 | <input type="checkbox"/> + de 10 | | |
| 15. UTILISEZ-VOUS LES MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELS SUIVANTS ? | blouse ou tablier : | | | gants : | |
| | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | |
| 16. VOUS ARRIVE-T-IL DE RENCONTRER LES PROBLÈMES SUIVANTS LORS DE L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES ? | <input type="checkbox"/> Difficultés respiratoires | <input type="checkbox"/> Picotement dans les yeux | | | |
| | <input type="checkbox"/> Irritation de la peau | <input type="checkbox"/> Maux de tête | | | |

ANNEXE 2 Produits et matériel conseillés pour les aides à domicile

Photos : © Banque d'images 123rf

| PRODUIT | USAGE | INTÉRÊT |
|---|---|--|
| PRODUITS | | |
| Vinaigre Blanc  <small>© Indigolotos</small> | <ul style="list-style-type: none"> - Désinfectant - Détartrant - Désodorisant - Efficace pour WC, cuisine, salle de bain, vitres, surfaces carrelées - Peut être utilisé pur ou dilué | <ul style="list-style-type: none"> - Faible dangerosité - Très bon marché |
| Savon noir liquide  <small>© Victorancca</small> | <ul style="list-style-type: none"> - Nettoie en profondeur - Fait briller - Excellent détachant - Détergent - Dégraissant | <ul style="list-style-type: none"> - Faible dangerosité - D'origine 100 % naturelle - Bon marché |
| MATÉRIEL | | |
| Lavettes en microfibre  <small>© Geografika</small> | <ul style="list-style-type: none"> - Pour le dépoussiérage - Pour le nettoyage des vitrages | <ul style="list-style-type: none"> - Fixation des salissures grâce à la composition alvéolée - Limitation de l'utilisation de produits chimiques - Limitation des gestes répétitifs - Lavables en machine, réutilisables et économiques |
| Système d'essorage intégré au seuil  <small>© S. Soothikarn</small> | Lavage à l'humide | <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des mouvements des poignets à l'origine de douleurs (une aide à domicile peut totaliser 300 essorages de serpillère par jour) - Nettoyage facilité et plus efficace grâce au manche télescopique - Limitation de la flexion du rachis grâce au système d'essorage - Limitation du contact cutané direct avec le liquide de nettoyage |
| ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) | | |
| Gants de ménage  <small>© Bombaert</small> | De préférence sans latex - Lors de la manipulation de produits chimiques - Lors de nettoyage de surfaces potentiellement contaminées (toilettes, chaises percées...) | <ul style="list-style-type: none"> - Pour limiter le contact cutané avec les produits chimiques - Pour protéger du risque biologique - Protection des poignets pour les gants avec manchettes |
| Chaussures  <small>© CrocTM</small> | De préférence avec une lanière pour bien maintenir l'arrière du pied | Pour éviter le risque de chute (semelles antidérapantes) |
| Tablier/blouse  <small>© A. Zalachin</small> <small>© A. Popov</small> | En coton pour les activités de ménage, d'aide au repas et autres, qui doit être changé tous les jours, lavage en machine à 60 °C En plastique (jetable) pour les aides à la toilette, les changes, l'accompagnement à la douche L'usage est ponctuel et doit être changé chez chaque client | <ul style="list-style-type: none"> - Protection vis-à-vis des produits chimiques et des liquides biologiques - Protection contre les salissures |



ANNEXE 2 (suite)

| PRODUITS À ÉVITER | |
|---|--|
| PRODUIT | PEUT PROVOQUER |
| Nettoyants multiusages  <small>© Gudelia</small> | - Des brûlures au niveau des yeux et de la peau (contact direct) ; des irritations respiratoires - Des maux de tête et des nausées (aérosols) |
| Eau de Javel  <small>© L. Santacs</small> | - Des brûlures au niveau des yeux et de la peau (contact direct) - Associée à d'autres produits, elle peut dégager des vapeurs toxiques Pure, elle ne contient aucun tensio-actif, donc ne nettoie pas Ne doit pas être diluée dans l'eau chaude Ne doit pas être mélangée à un autre produit, ni déconditionnée |
| Nettoyants pour four  <small>© A. Ugoronkov</small> | - Des brûlures au niveau des yeux et de la peau (contact direct) ; des irritations respiratoires - Des maux de tête et des nausées (aérosols) |

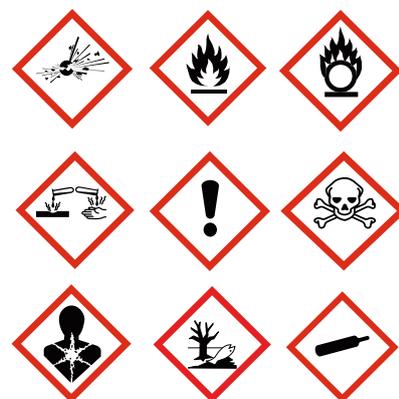
CONSIGNES GÉNÉRALES

Éviter les produits étiquetés :

anciens symboles et indication de danger,



nouveaux pictogrammes de danger



Travailler dans un milieu aéré,
Respecter les consignes de dilution,
Veiller à ce que les produits soient toujours étiquetés,
même s'ils sont reconditionnés,
Porter les EPI recommandés (gants...).